

Fédération Nationale des Etudiants en Orthophonie

c/o FAGE

5 rue Frédérick Lemaître

75020 Paris

[www.fneo.fr](http://www.fneo.fr)

DOSSIER DE PRESSE

Le 6 juin 2016

# Travaux sur les frais occasionnés par les stages en formation initiale d'orthophonie

**FNEO**  
FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTUDIANTS EN ORTHOPHONIE



## Contacts

**Héloïse Hervy**  
Présidente  
[presidente.fneo@gmail.com](mailto:presidente.fneo@gmail.com)  
**06.99.63.01.11**

**Matthieu Bignon**  
Vice-Président en charge des  
questions sociales  
[qs.fneo@gmail.com](mailto:qs.fneo@gmail.com)  
**06.63.87.06.66**

## Avant propos

---

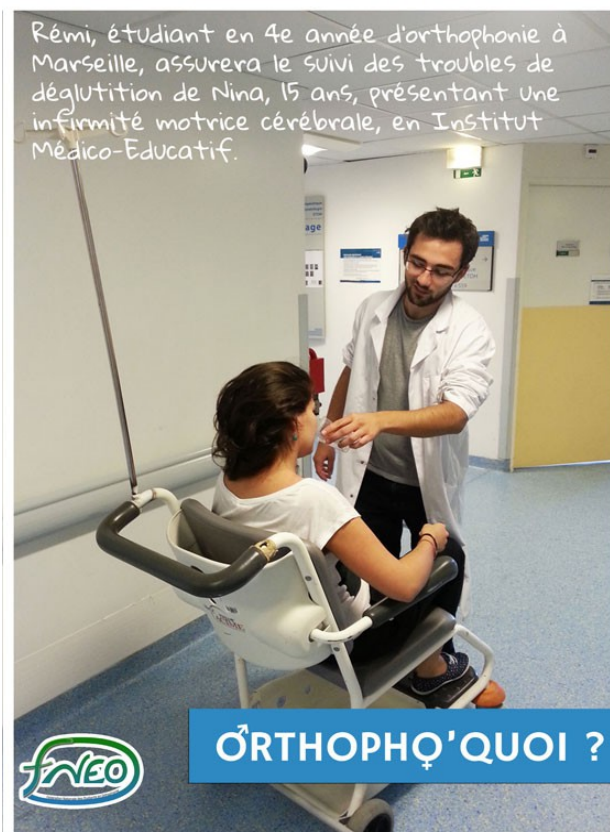
Les stages couvrent près de 29% de notre temps de formation au cycle 1 (licence) et 51% au cycle 2 (master). Ils sont essentiels car ils établissent un lien constant entre nos apprentissages théoriques et la réalité du terrain. De plus, les multiples modes d'exercices et l'étendue du champ de compétence en orthophonie rendent les lieux de stage très différents les uns des autres. Ainsi, plus un étudiant aura découvert de lieux de stage différents, plus sa formation sera complète. Malheureusement, l'accès à certains lieux est inéquitable et favorise les étudiants les plus mobiles par rapport à ceux qui ne peuvent prendre en charge de trop grands frais de déplacement. Pourtant, selon l'Article L4381-1 du code de la santé publique, ces frais pourraient faire l'objet d'une indemnisation :

« Les stagiaires (auxiliaires médicaux) peuvent bénéficier de l'indemnisation de contraintes liées à l'accomplissement de leurs stages, à l'exclusion de toute autre rémunération ou gratification ».

Mais, à ce jour, aucun cadre légal précis n'encadre des indemnités de stage. Certains dispositifs existent mais ne garantissent en aucun cas une aide équitable entre tous les étudiants en orthophonie.

C'est pourquoi, dès Janvier 2016, la FNEO a engagé un état des lieux précis des contraintes liées aux stages et souhaite présenter au Ministère de l'Enseignement Supérieur et au Ministère de la Santé ses propositions en faveur d'une véritable indemnisation.

## Qu'est-ce que l'orthophonie ?



L'orthophonie est une profession de santé relevant de la famille des métiers de soins.

Elle consiste à prévenir, à évaluer et à traiter les difficultés ou troubles du langage, des fonctions oro-myo-faciales, des autres activités cognitives dont celles liées à la phonation, à la parole, au langage oral et écrit ainsi qu'à la cognition mathématique.

Elle consiste également à maintenir les fonctions de communication et de l'oralité dans les pathologies dégénératives et neuro-dégénératives et à dispenser l'apprentissage d'autres formes de communication non verbale permettant de compléter ou de suppléer les fonctions verbales.

Par ailleurs, l'orthophonie s'intéresse à toutes les altérations de la sphère oro-faciale sur les plans moteur, sensitif et physiologique, ce qui recouvre les altérations de phonèmes, les dysfonctions linguales, les troubles des modes respiratoires, la dysphagie, les troubles observés dans les paralysies faciales et les dysfonctionnements de l'appareil manducateur. <sup>1</sup>

Les orthophonistes rencontrent des patients de tout âge, dans des milieux très différents. Ils peuvent exercer en libéral, à leur compte, ou bien dans une structure de soin telle qu'un service hospitalier, un Centre Médico Psychologique etc.

1- Référentiel d'activité, Annexe1 du décret n° 2013-798 du 30-8-2013 - J.O. Du 1-9-2013

## FNEO *Qui sommes nous ?*

FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTUDIANTS EN ORTHOPHONIE

---

La FNEO (Fédération Nationale des Etudiants en Orthophonie) est une association loi 1901 à but non lucratif. Elle a été créée en 2002 et reste aujourd'hui la seule organisation représentative des étudiants en orthophonie. Elle fédère à ce jour les 18 associations des 18 centres de formation, soit au total plus de 3 000 étudiants.

Ses missions sont de représenter et défendre les étudiants en orthophonie, d'encourager et soutenir la vie associative et les projets de citoyenneté, d'être force de proposition pour améliorer les conditions d'études des étudiants en orthophonie.

En 2012, un poste de Vice-Président en charge des questions sociales a été créé au sein du bureau national de la FNEO. Nous mettons à disposition des étudiants des informations sur leurs droits, notamment par le biais d'un guide des aides sociales. Des enquêtes ont permis d'évaluer le coût des études et d'apprécier l'accès au soin des étudiants en orthophonie. Cette année nous avons quantifié les frais occasionnés par les stages. Nous souhaitons donc vous sensibiliser à ces problématiques.



Le conseil d'administration de la FNEO

## Résumé de notre contribution

---

- **Les étudiants ont des ressources financières qui ne permettent pas toujours de subvenir entièrement à leurs besoins.**
  
- **Les frais liés aux stages sont un poids de plus pour des étudiants déjà en difficultés.**
  - 35,28% des étudiants ayant utilisé leur voiture déclarent avoir déboursé quotidiennement plus de **5€** en carburant, **14,94 %** ont déboursé plus de 10€ par jour !
  - 16,67% des étudiants ont payé plus de **5€** les transports en commun chaque jour, 7,14% plus de **10€** par jour !
  - En moyenne, au cours de sa 5ème année d'étude, chacun des étudiants déboursera **427,50€** pour ses frais de carburant ou **243,10€** dans les transports en commun (en admettant que l'utilisation de la voiture exclut l'utilisation des transports en commun et inversement)!
  - Ces moyennes ne rendent pas compte de la diversité des situations. Certains étudiants sont bien plus en difficulté. Afin d'apprécier la diversité des situations nous vous renvoyons à notre synthèse sur les frais occasionnés par les stages.
  - De surcroît, certains étudiants font parfois même le choix de prendre un logement d'appoint tel qu'une chambre d'hôtel ou une chambre d'hôte afin d'éviter des déplacements trop longs ou trop coûteux.
  
- **Les étudiants en orthophonie sont exclus du champ de la gratification des stages. La loi leur permet cependant de prétendre à des indemnités mais ce droit est appliqué de façon très inégale sur l'ensemble du territoire.**

Il est donc indispensable que les indemnités de stage disposent d'un cadre légal précis et national qui permette de les organiser de manière équitable sur l'ensemble du territoire. Une enveloppe budgétaire du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Santé doit être débloquée à cet effet.

- **Les stages assurent une grande qualité de la formation et préparent à l'insertion professionnelle. L'étudiant doit donc pouvoir les choisir selon ses besoins de formation et non ses ressources financières.**
  - La formation clinique est aussi importante que la formation théorique : c'est elle qui prépare véritablement l'étudiant à entrer dans le monde professionnel en lui permettant de **mettre en application ses connaissances** et de les confronter à des situations complexes. C'est elle qui permet également d'**apprécier les différents modes d'exercice** (libéral, hôpital et autres structures). Enfin, elle favorise de manière significative l'insertion professionnelle : d'après une étude de la FNEO effectuée en 2015 et portant sur l'installation des néo-diplômés, nous avons découvert que **33% d'entre eux auraient bénéficié d'une offre d'emploi grâce à leurs stages.**
  - Selon l'enquête de la FNEO sur les frais liés aux stages, la distance moyenne entre le lieu d'hébergement de l'étudiant pendant ses stages et le lieu de stage est de **18,3 km**; 26,75% des étudiants habitent à plus de **30km** de leur lieu de stage, soit 60km aller-retour ! Ces distances ne sont pas sans effet et induisent des frais considérables au long terme qu'il est nécessaire de prendre en charge afin de maintenir la qualité de notre formation.
- **Les indemnités de stage encourageront les étudiants à découvrir des lieux de stages plus éloignés, notamment dans les zones sous-dotées.**

## ***Nos propositions***

- Les indemnités de stages doivent pouvoir s'organiser d'un point de vue national afin de gommer les inégalités entre les étudiants d'orthophonie d'un centre de formation à l'autre et de permettre un accès équitable à la formation.
- Les étudiants doivent pouvoir se faire rembourser les frais dus à leurs déplacements quotidiens entre leur lieu d'hébergement et leur lieu de stage sous réserve que le lieu de stage se trouve en dehors de la ville du centre de formation.
- Les étudiants doivent pouvoir se faire rembourser :
  - leurs titres de transports s'ils prennent les transports en commun
  - les frais de carburant et de péage s'ils ont été contraints de prendre leur véhicule personnel
  - les frais de covoiturage sur présentation d'un justificatif ou d'une facture
- Les étudiants ayant bénéficié d'un logement tel qu'un hôtel, une auberge de jeunesse, chambre d'hôte, chambre chez l'habitant doivent pouvoir prétendre au remboursement partiel ou intégral de leurs frais de logement sous réserve que son recours permette une économie par rapport au remboursement d'un trajet quotidien entre l'hébergement usuel et le lieu de stage ou que les transports quotidiens n'offrent pas de conditions décentes pour mener à bien les stages.

## Quelques témoignages

---

### **Une étudiante toulousaine :**

*« Pour un total de 151 heures de stages en IME (Institut Médico-Educatif) et en SSR (Service de Soin et de Réadaptation), j'ai effectué 4800 km, 90 heures de route et payé 562,60 euros. »*

### **Une étudiante nantaise :**

*« Cette année il était obligatoire de faire un stage en **centre**, donc auprès d'un orthophoniste salarié (denrée rare...), il fallait y être au moins 10 jours. Stage introuvable sur Nantes, malgré de nombreuses demandes, je me suis donc retrouvée en stage au Croisic, à plus d'une heure de train de Nantes. J'ai dû y aller à raison d'un jour et demi par semaine (les orthophonistes salariés sont rares, et à temps plein encore plus rares !). Il fallait que je mange sur place. Entre le budget train et le budget repas, et bien qu'ayant la carte jeune à la sncf, on arrive à plus de 400 euros. »*

### **Une étudiante à Caen :**

*« Habitant à Caen et étant originaire de Caen, je n'ai pas d'autres possibilités que de trouver des stages dans la région. J'ai toujours réussi à trouver des lieux de stages dans les temps mais il m'a souvent fallu chercher en dehors de Caen. C'est pourquoi sur 6 lieux de stages j'ai été à Saint-Lô (45min de Caen), à Montpellier, Caen centre, Argences (30 minutes de Caen), Lisieux (1h de Caen), Saint Aubin sur Mer (30 min de Caen).*

*J'ai la chance de pouvoir emprunter une voiture pour me rendre sur mes lieux de stages. Cependant, le coût du carburant a représenté une difficulté ce semestre (janvier-mai 2016) puisque j'ai effectué 140 km par semaine et que cela a engendré des frais qui n'étaient pas prévus dans mon budget de l'année. »*